Saint-Nazaire (44) : 2 dockers, Ewan-James L. et Benziane B., écopent de 5 ans ferme et 7,4 M€ d'amende pour trafic de coke. Leur avocat avait plaidé sur leur train de vie modeste : "au Havre, ils roulent en Bentley et vont en jet privé à Dubaï"

14/05/2024 à 21h07



À la barre de la JIRS de Rennes, ce mardi, Benziane, trentenaire rondouillard, barbe rase, voix douce (…) Visage fin, sec, encadré par une barbe soigneusement taillée, débit saccadé, Ewan-James, 29 ans, semble tout l'opposé de son collègue. Lui a 14 mentions à son casier. (…) Ewan-James, surnommé « Toko », nie tout.

[Pour] l'avocat de « Toko » : « Habituellement dans ces dossiers, les mis en cause ont été pris en photo sous toutes les coutures. Il y a des écoutes, des sonorisations. Là, rien du tout ! Ce dossier, c'est le néant total ! », proteste Me

Saïd Harir.

« Au Havre, une sortie de coke pour un docker, c’est minimum 50 000 € ! J’ai vu des gamins de 24 ans rouler en Bentley. D’autres voyager en jet privé à Dubaï. Un quelconque train de vie de pacha détecté chez mon client ? Rien. Absolument rien. » L’avocat parisien plaide une relaxe.

Après une courte délibération, la JIRS en a décidé autrement. Conformément aux réquisitions du parquet, elle a principalement condamné Ewan-James Lorcy et Benziane Benyarou à cinq ans de prison ferme, avec maintien en détention, et à une amende douanière commune de 7,43 millions d’euros.

Le télégramme